

Département de la Drôme

**Commune de
Mévouillon**

Bureau d'études



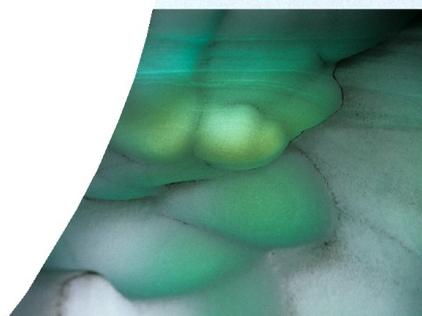
29, pl.Pierre Bonnet, 73460 Grésy-sur-Isère
04 79 31 21 03 - contact@coherence-eau.fr
www.coherence-eau.fr

AUTORISATION ET PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DOSSIER D'ENQUÊTES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Captage du Clot



Sarl au capital de 5000 €
RCS Chambéry : 518 386 511 Code APE : 7112 B



*Pièce 6
Appréciation sommaire
des dépenses*

Avril 2018



I. Acquisitions foncières

La collectivité (commune de Mévouillon) doit acquérir en pleine propriété les parcelles et parties de parcelles incluses dans l'emprise du périmètre de protection immédiate (PPI).

Dans le cas du captage du Clot, l'état des lieux de ces parcelles incluses dans le PPI est le suivant:

Captage	Section	Parcelle (contenance incluse dans le PPI)	Propriétaire
Captage du Clot	B1	148 (100 m ²)	Privé

Les coûts d'acquisition peuvent se détailler de la sorte:

Captage	Section	Parcelle (contenance incluse dans le PPI)	Coût du terrain	Frais de notaire	Frais de Géomètre
Captage du Clot	B1	148 (100 m ²)	35,00 €	800,00 €	1 000,00 €
	Total		35,00 €	800,00 €	1 000,00 €

II. Evaluation du coût des travaux de protection

II.1. Captage du Clot

Cf. • rapport géologique de Monsieur Bernard COLLIGNON du 08 mars 2018

NB: une clôture destinée à assurer la sécurité des ouvrages est rendue obligatoire par la réglementation, excepté si la DUP prévoit le contraire.

Travaux à exécuter	Coût HT en euros
Fourniture et pose d'une clôture ceinturant l'emprise du périmètre de protection immédiate constituée d'un grillage galvanisé à maille de 50mm, de 2 mètres de hauteur, fixée sur des piquets métalliques scellés dans des plots béton (soit 40 ml à clôturer de la sorte) + portail d'accès à deux vantaux	2 800,00 €
Coût annuel de l'entretien du PPI et du captage	500,00 € / an
Mise en œuvre d'une filière de traitement bactéricide (chloration ou ultra-violets, à définir), au niveau de la chambre des vannes du réservoir du Lez	30 000,00 €
Total HT du captage du Clot	32 800,00 € + 500,00€ /an

III. Servitudes - Indemnisations destinées aux propriétaires privés

L'impact des servitudes proposées est évalué au chapitre X.2. du mémoire explicatif. Les servitudes sont compatibles avec l'exploitation des terrains privés. Elles n'induisent pas de perte de valeur ou de revenu compte tenu de l'usage actuel et des contraintes qu'elles supportent. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'indemnité liée aux servitudes de protection du captage.

IV. Tableau récapitulatif

Captage	Acquisitions foncières	Travaux de protection	Total par captage
Captage du Clot	1 835,00 €	32 800,00 € + 500,00 € / an	34 635,00 € + 500,00 € / an
Total	1 835,00 €	32 800,00 € + 500,00 € / an	34 635,00 € + 500,00 € / an

Fait à Grésy-sur-Isère, le 09 mars 2023
Denys Bourgeois, co-gérant

